



N° 245

Le 24 décembre 1992

## McDOUGALL EXPRIME SA PRÉOCCUPATION SUITE AUX ÉLECTIONS EN SERBIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a émis aujourd'hui la déclaration suivante sur l'ex-Yougoslavie.

Les élections du 20 décembre 1992, pour la présidence de la Serbie et les assemblées parlementaires de la fédération et des républiques de Serbie et du Monténégro, offraient une occasion d'ouvrir la voie au changement. Malheureusement, les conditions dans lesquelles ces élections ont été tenues étaient entachées de sérieuses anomalies. Les rapports de l'équipe internationale d'observateurs, qui comprenait quatre Canadiens, ont relevé de nombreuses et graves irrégularités au cours de la campagne et durant le scrutin.

On peut sérieusement douter, par conséquent, que le résultat soit la libre expression de la volonté de l'électorat. Rien jusqu'à maintenant n'indique que les politiques destructrices qui sont en grande partie responsables de la crise actuelle soient sur le point de changer.

Le Canada continue à croire fermement que les efforts qui visent à arrêter la violence et les souffrances, et à empêcher leur propagation, nécessitent l'engagement à fond des Nations Unies. L'action du Conseil de sécurité est le signe le plus évident que la communauté mondiale est résolue à intervenir pour faire cesser la tragédie en Bosnie-Herzégovine, et prévenir son extension. Les résultats des élections ont démontré la nécessité d'une telle action.

Le Canada se réjouit de la récente décision du Conseil de renforcer l'application des sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro. Nous allons appliquer strictement les nouvelles mesures. Nous allons consulter nos alliés au sujet des mesures additionnelles qui pourraient être prises. Afin de s'assurer de traduire en justice les responsables de ces atrocités, le Canada s'est fait l'avocat de

l'établissement d'un tribunal spécial chargé de juger les auteurs de crimes de guerre. Cette initiative canadienne rallie maintenant un large appui international et nous avons engagé des discussions avec nos alliés en vue de la mise en oeuvre du tribunal.

Le Canada a informé le secrétaire général des Nations Unies qu'il donnera son appui entier à une décision du Conseil de sécurité de rendre effective l'interdiction des vols au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. En ce faisant, nous tenons pleinement compte des soucis des Nations Unies quant à l'impact d'une telle action sur l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le gouvernement est en faveur d'une solution politique négociée en tant que meilleur moyen d'arriver à une solution durable de ce conflit. À moins que les autorités de Belgrade ne changent de position, elles courent le risque d'être complètement isolées par la communauté internationale.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874